

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DDCT 45 Subventions fonds du Maire (14 500 euros) à 7 associations du 16^{ème} arrondissement.

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à 7 associations domiciliées ou œuvrant dans le 16^{ème} arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Soc. St Vincent de Paul Louise de Marillac Conseil de Paris » (182543/ 2015_07585), 120 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Équipe Saint-Vincent groupe Notre Dame de Grâce de Passy » (182916 / 2015_08226), 4, rue de l'Annonciation - 75016 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Œuvre de l'Hospitalité du Travail (182773 / 2015_05377), 52 avenue de Versailles - 75016 Paris.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Accueil des Villes Françaises Paris XVIème (17433 / 2015_08157), 167 avenue Victor Hugo - 75016 Paris.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Jeux d'Échecs à l'École Normale (JEEN) (19170 / 2015_07974), 23-27 avenue du Parc des Princes - 75016 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Échecs 16 (76241 / 2016_06616), 8 rue du Commandant Schloesing - 75116 Paris.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Extraordinaire Différence (138761 / 2015_08215), 128, avenue de la République - 92120 Montrouge.

Article 8 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (16^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO